

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des transports
Direction générale de l'aviation civile

Note du 25 août 2026
modifiant la note du 30 janvier 2020 portant organisation de la direction de la Direction
générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2622665N

(Texte non paru au journal officiel)

DGAC	NOTE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION
	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DIRECTION, MALGH, MIA, OCV)

RÉDACTEUR – VERIFICATEUR – MODIFICATIONS – REVISION			
Date	Rédacteur	Vérificateur	Modifications
	Nom	Nom	
10/12/2019	Thibaut Durand	Frédéric Pommier	
29/01/2020	Thibaut Durand	Marie-Claire Dissler Patrick Gandil	Corrections diverses
28/05/2026	Anémone Defrance	Alix Le Masson	Création de la MIA

PUBLICATION
Publication au Bulletin officiel du ministère des transports

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION
Cette note d'organisation décrit l'organisation retenue par l'administration centrale de la direction générale de l'aviation civile (Direction, MALGH, MIA, OCV)

DATE D'APPLICATION :
Le texte entre en vigueur le 1 ^{er} septembre 2026.

Approuvée le 25 août 2026

Le directeur général de l'Aviation civile

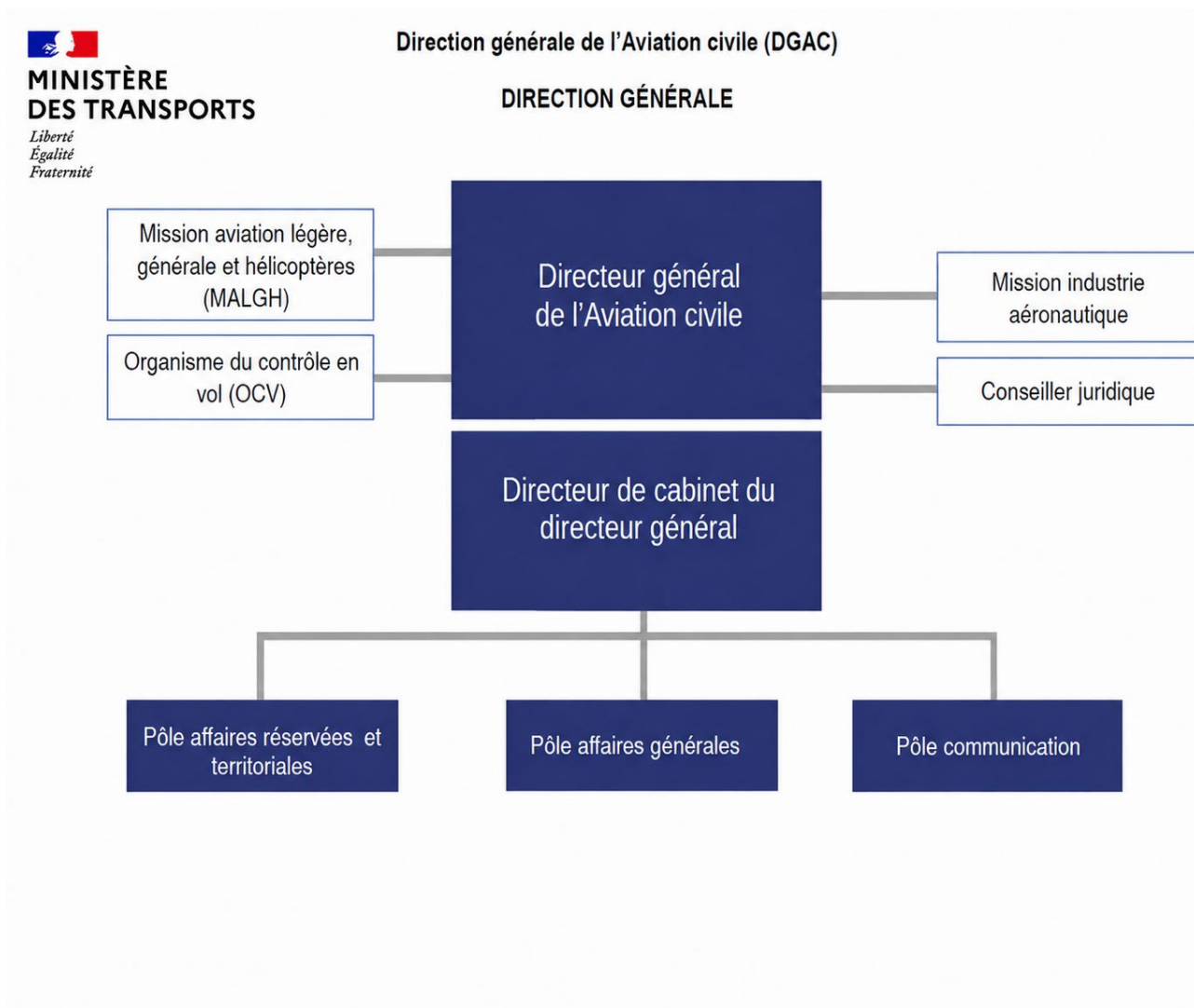
Chems CHKIOUA

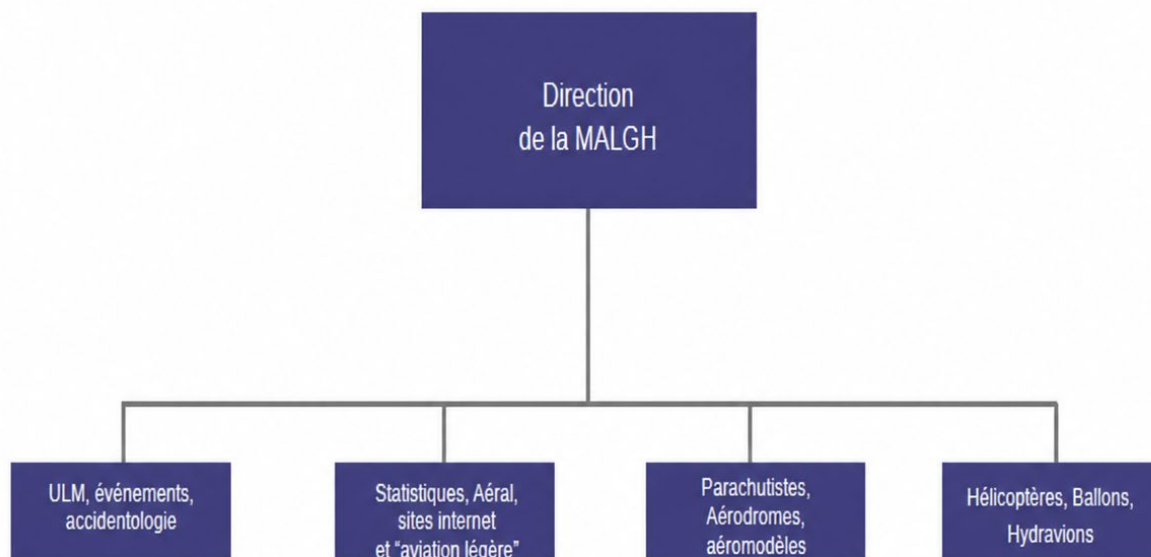
Table des matières

1 – ORGANIGRAMMES DETAILLES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DIRECTION, MALGH, MIA,OCV)	4
Organigrammes détaillés (anonymes)	4
2 – ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE, DE LA MALGH, DE LA MIA ET DE L'OCV	8
2.1 Organisation de la direction, de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH), de la mission de l'industrie aéronautique (MIA) et de l'organisme du contrôle en vol (OCV)	8
2.2 Les missions du cabinet du directeur général de la direction générale de l'aviation civile	8
2.3 Les missions de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH)	9
2.4 Les missions de la mission de l'industrie aéronautique (MIA)	9
2.5 Les missions de l'organisme du contrôle en vol (OCV)	10

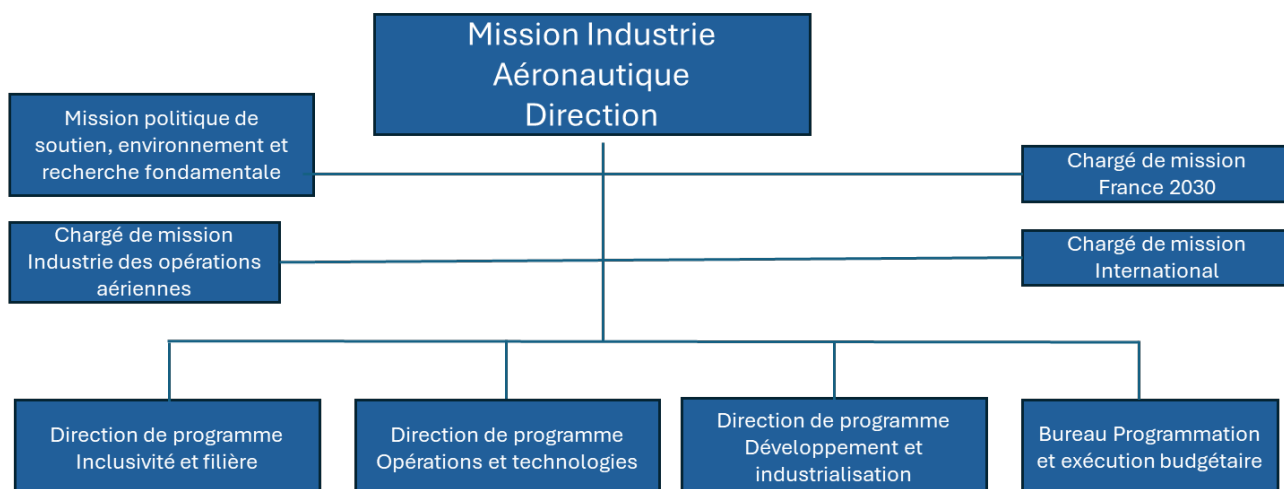
1 – ORGANIGRAMMES DETAILLES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DIRECTION, MALGH, MIA, OCV)

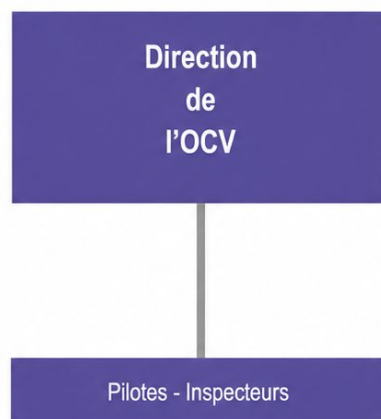
Organigrammes détaillés (anonymes)





Direction générale de l'Aviation civile (DGAC)
Mission Industrie Aéronautique (MIA)





2 – ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE, DE LA MALGH, DE LA MIA ET DE L'OCV

2.1 Organisation de la direction, de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH), de la mission de l'industrie aéronautique (MIA) et de l'organisme du contrôle en vol (OCV)

Le cabinet du directeur général comprend :

- Le pôle des affaires réservées et territoriales ;
- Le pôle « affaires générales » ;
- Le pôle communication et mémoire ;
- Le secrétariat de la direction générale.

La mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH) comprend un chef de mission assisté d'un adjoint.

La mission de l'industrie aéronautique (MIA) comprend un chef de mission assisté d'un adjoint.

L'organisme du contrôle en vol (OCV) comprend un chef d'organisme et deux adjoints.

Un conseiller juridique est également rattaché à la direction générale.

2.2 Les missions du cabinet du directeur général de la direction générale de l'aviation civile

Le cabinet du directeur général, sous l'autorité du directeur de cabinet, est chargé de coordonner, animer, traiter certaines affaires communes à plusieurs directions ou des dossiers particuliers attribués par le directeur général.

Il est, pour ces affaires, l'interlocuteur des cabinets des ministres et secrétaires d'Etat et des différentes directions et services.

Le directeur de cabinet est assisté de deux adjoints qui le suppléent dans l'exercice de ses missions et à qui il confie certains dossiers.

Le cabinet du directeur général comprend, sous l'autorité du directeur de cabinet :

Le pôle des affaires réservées et territoriales qui intervient en relation avec les directions centrales et territoriales de la DGAC, les cabinets ministériels, les autres directions du ministère et les partenaires externes.

Le pôle « affaires générales », chargé de la coordination, de l'animation et du pilotage de projets conduits par le cabinet, anime également la programmation budgétaire du cabinet et de la MALGH (directement rattachée au DG), la commande publique et le suivi des dépenses ainsi que la gestion du courrier du DG et du cabinet et des prestations de service pour l'ensemble du cabinet. Il assure également la gestion de proximité des personnels du cabinet et de la mission aviation légère générale et hélicoptères.

Le pôle communication et mémoire, en charge des relations avec les médias, de la réalisation du magazine Aviation civile et de l'animation de la communication que la DGAC conduit.

Le secrétariat de la direction générale est rattaché au directeur général (secrétariat particulier du directeur général) et au directeur de cabinet.

2.3 Les missions de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH)

La mission de l'aviation légère, générale et des hélicoptères est chargée de coordonner l'action des services de la direction générale de l'aviation civile à l'égard de ces usagers, de mesurer l'impact des évolutions réglementaires et de s'assurer que les spécificités de leurs opérations sont dûment prises en compte.

2.4 Les missions de la mission de l'industrie aéronautique (MIA)

La mission de l'industrie aéronautique (MIA) est chargée :

- d'animer le dialogue avec les industriels de la filière aéronautique, les organismes de recherche et les autres services de l'Etat concernés ;
- de préparer, définir et mettre en œuvre le soutien public aux programmes de recherche, d'étude et de développement relatifs au secteur de la construction aéronautique ;
- de préparer la stratégie industrielle et de définir et mettre en œuvre les soutiens aux programmes d'innovation de l'industrie dans le domaine des opérations aériennes ;
- de définir, conduire et soutenir une politique technique et scientifique au bénéfice de l'amélioration des performances environnementales et de sécurité de la construction aéronautique et du transport aérien, et de l'accélération de leur prise en compte réglementaire ;
- de participer à l'élaboration des programmes-cadres européens de recherche et développement (R&D) et aux instances, structures et groupes de travail nationaux, européens ou internationaux traitant de questions relatives à l'industrie aéronautique.

La mission est composée :

- d'un chef de mission, directeur industrie aéronautique et de son adjoint ;
- une mission « politique de soutien, environnement & recherche fondamentale » (PERF), en charge de l'animation du Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC), des travaux interministériels de toute nature concernant la politique de soutien à l'innovation, l'impact environnemental et la décarbonation dans la construction aéronautique, et les filières émergentes, ainsi que d'opérer les soutiens aux projets portés par des laboratoires publics ;
- un chargé de mission « industrie des opérations aériennes », en charge de la préparation et la définition de la stratégie et de l'innovation industrielles dans le secteur des opérations aériennes ;
- un chargé de mission « affaires européennes et internationales » ;
- un chargé de mission « France 2030 » ;
- un bureau de la programmation et de l'exécution budgétaire (B-PEB), chargé d'assurer la programmation du budget de soutien, de gérer les crédits de la mission en engagements et en paiements et d'en assurer le suivi et la synthèse budgétaire et comptable ;
- une direction de programme inclusivité & filière (DP-IF), chargée de proposer la politique de soutien à la recherche et au développement à destination des PME/ETI, d'entretenir la concertation avec les entreprises clefs de la filière pour s'assurer de l'efficacité du soutien dans leur trajectoire de préparation aux futurs programmes, et d'opérer les soutiens aux projets portés par des PME/ETI;
- une direction de programme opérations et technologie (DP-OT), chargée de proposer la politique de soutien à la recherche et technologie (R&T) à destination des grands groupes industriels, et d'opérer les soutiens aux projets portés par ceux-ci ;
- une direction de programme développements et industrialisation (DP-DI), chargée de proposer la politique de soutien au développement et à l'industrialisation des programmes des industriels aéronautiques français, ainsi que leurs modalités de financement, et d'opérer les soutiens aux projets s'y rapportant.

2.5 Les missions de l'organisme du contrôle en vol (OCV)

L'organisme du contrôle en vol conseille le directeur général et ses services sur les problèmes posés par la conduite des aéronefs de transport et est consulté pour l'élaboration des textes traitant de ce sujet.

Il participe aux activités de certification et de surveillance de la sécurité de l'aviation civile, en effectuant notamment à ce titre des contrôles en vol ayant pour objet de vérifier le respect des règlements et procédures régissant l'exploitation des aéronefs de transport, la formation et les aptitudes des personnels navigants ; il participe aux commissions et conseils concernant la formation des personnels navigants.